



Département de la GIRONDE  
Arrondissement de Blaye

**MAIRIE**  
de  
**CUBZAC LES PONTS**

33240 CUBZAC LES PONTS  
Téléphone : 05 57 43 02 11  
Télécopie : 05 57 43 92 47  
Email : mairie@cubzaclesponts.fr  
Site : www.mairie-cubzaclesponts.com

Nombre de membres en exercice : 19  
Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 16  
Pour : 16  
Contre : -  
Abstentions : -

Date Convocation : 03/12/2018  
Délibéré par le Conseil Municipal  
à Cubzac les Ponts, le : 11/12/2018

Envoyé en préfecture le 14/12/2018  
Reçu en préfecture le 14/12/2018  
Affiché le **14 DEC 2018**  
ID : 033-213301435-20181211-2018\_58-DE

**Délibération n° 2018 - 58**  
**Mardi 11 décembre 2018**

L'an deux mille dix huit, le onze du mois de décembre à dix-huit heures trente se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Cubzac-les-Ponts, sous la présidence de M. Alain TABONE, Maire de Cubzac-les-Ponts dûment convoqués le trois décembre deux mille dix huit

**Présent(s)** : Alain TABONE - Gérard BAGNAUD - Nadia BRIDOUX MICHEL - Vincent RAYNAL - Jean-Pierre PRAT - Denis RICHARD - Anna SANTONJA - Jean-Paul SCHAUS - Jean-Roger THUILLIAS - Corinne JEANDONNET - Sylvie AMAN - Cyril CHERIGNY - Josiane DESTOUESSE - Daniel CHAUVIGNAT - Michel BARSE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Procuration(s)** : Gilles THIBAUD *procuration à Alain TABONE*  
Vincent RAYNAL *procuration à Jean-Paul SCHAUS*

**Absent(s) excusé(s)** : Gilles THIBAUD - Vincent RAYNAL - Maribel ROBERT SOARES

**Le secrétariat a été assuré par** : Ravi NOURBHAY SOUNDERA

**DELIBERATION PORTANT SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT  
AU SDIS DE LA GIRONDE**

**Vu** les courriers en date du 19 octobre et du 08 novembre 2018 du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde,  
**Vu** le courrier en date du 05 novembre 2018 du Président du Grand Cubzaguais,  
**Vu** le projet de convention annexée à la présente délibération,

**Le Conseil municipal,**  
**Monsieur le Maire rappelle :**

Dans le cadre d'une réunion des intercommunalités girondines le 11 octobre dernier, une présentation des propositions du Département pour abonder le financement du SDIS et pérenniser leurs capacités d'intervention au regard de la sollicitation opérationnelle. Le Président du Grand Cubzaguais, a renvoyé le SDIS vers l'ensemble des communes membres, la compétence n'ayant pas été transférées à la Communauté des communes.

Il est à noter que le nombre d'habitants sur le territoire du Département est en augmentation, ce qui se répercute inéluctablement sur les besoins d'intervention de tous types. Le Département a assuré

Envoyé en préfecture le 14/12/2018

Reçu en préfecture le 14/12/2018

Affiché le 14 DEC. 2018

ID : 033-213301435-20181211-2018\_58-DE

un complément financier pour maintenir le service. Cependant, un scénario a été trouvé pour limiter l'écart de cotisations actuelles au regard de la population et permettre un rattrapage progressif. Ainsi :

- Une montée progressive de rattrapage des écarts de cotisations liées aux réalités des populations desservies,
- Une actualisation sous forme de contribution volontaire annuelle avec signature d'une convention annuelle conclue entre le SDIS et la commune,
- Une répartition plus adaptée aux fonctionnements et aux investissements du SDIS au cours des trois prochaines années.

Cette contribution volontaire de chaque commune est calculée au prorata de sa population DGF 2018 par rapport à la population totale DGF 2018 des EPCI hors Bordeaux Métropole selon la formule suivante :

$$\text{Contribution volontaire} = \frac{1,2M€ \times \text{population DGF 2018 de la commune}}{\text{Population totale DGF 2018 EPCI hors Bordeaux Métropole}}$$

Cet engagement sera acté pour l'année 2019 dans une convention conclue entre le SDIS et la commune comme annexée à la présente délibération. Elle emportera notamment la gratuité du contrôle des poteaux d'incendie implantés sur le territoire de la commune. La contribution volontaire est pour l'année 2019 estimée à 4 409,90€.

Le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention en sus de la contribution versée chaque année au SDIS de la Gironde pour actualiser la cotisation versée chaque année.

**Monsieur le Maire entendu,**

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** le principe de l'actualisation des contributions au SDIS de la Gironde selon le scénario présenté,
- **DONNE** pouvoir au Maire pour signer l'ensemble des documents relatifs à la mise en place de la contribution volontaire de la commune au profit du SDIS,
- **DIT** que les crédits nécessaires à cette contribution volontaire seront inscrits au budget,

*Le Maire,*

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour, au siège de la collectivité.*

*Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, dans un délai de deux mois, à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;*

Le Maire,

Alain TABONE

